

# Guide de remplissage du rapport d'activité des CAMSP

Version 2024-09

Le rapport d'activité des CAMSP a été revu par un groupe de travail réunissant des représentants de la CNSA, de la DGCS, de l'ANECAMSP, des ARS, de la CNAM et de la DITND. Ce document spécifie les modalités de remplissage des différents tableaux du rapport d'activité.

Le tableau Excel fourni pour la saisie des données est figé pour permettre la saisie de texte ou seulement de chiffres selon les cases afin de pouvoir sommer les données chiffrées. Il n'est pas possible de rajouter des lignes ou des colonnes. Les données requises sont décrites ci-dessous.

**Le format de la grille Excel ne doit pas être modifié**, ni le format des cellules, pour permettre une récupération automatique des données pour les tableaux de bord nationaux. À cette fin la grille est bloquée pour éviter de modifier sa structure par erreur.

Les cases grisées correspondent à des calculs automatiques à partir des données saisies.

L'année N est l'année des données concernées. Pour la première édition de ces données, l'année de collecte est l'année 2024, l'année N des données est l'année 2023. Par extension, la date 01/01/N désignera le 1er janvier de l'année 2023.

Nous vous remercions de respecter ces consignes afin de garantir la bonne exploitation des données transmises.

## Table des matières

|   |    |
|---|----|
| Table des matières.....   | 2  |
| Catégorie A. Identification du CAMSP.....   | 4  |
| 1- Identification du CAMSP .....  | 4  |
| 2- Description du CAMSP et des antennes .....   | 5  |
| Catégorie B. Enfants accompagnés .....  | 7  |
| 1- Enfants de la file active .....  | 7  |
| Tableau « Nombre d'enfants de la file active et mobilité » .....  | 7  |
| Tableau « Nombre d'enfants de la file active qui ont bénéficié au moins une fois des modalités d'accompagnement suivantes au cours de l'année » .....   | 8  |
| Tableau « Nombre de séances programmées pour les enfants de la file active » .....  | 8  |
| Tableau « Nombre de réunions effectuées au sujet des enfants de la file active » .....  | 9  |
| 2- Enfants présents au 31 décembre de l'année .....   | 10 |
| Tableau « Nombre d'enfants présents selon modalités d'accompagnement au 31/12/N » .....   | 10 |
| Tableau « Nombre d'enfants selon la fréquence moyenne des séances programmées au 31/12/N » .....  | 10 |
| Tableau « Nombre d'enfants selon l'âge au 31 décembre N » .....   | 10 |
| Tableau « Nombre d'enfants selon le terme de naissance » .....  | 11 |
| Tableau « Age moyen au 31/12/N » .....  | 11 |
| Tableau « Fréquence moyenne des séances programmées au 31/12/N selon l'âge » .....  | 11 |
| Tableau « Domiciliation et trajets des enfants présents » .....   | 11 |
| Tableau « Temps de trajet des enfants présents selon la fréquence d'accompagnement » .....  | 11 |
| Tableau « Nombre d'enfants présents avec une reconnaissance du handicap par la MDPH » .....   | 11 |
| Tableau « Mode de garde principal des enfants présents au 31/12/N » .....   | 11 |
| Tableau « Quotité de scolarisation des enfants de 3 ans ou plus présents au 31/12/N » .....   | 12 |
| Tableau « Modalité de scolarisation des enfants de 3 ans ou plus présents au 31/12/N » .....  | 12 |
| 3- Enfants en suivi thérapeutique au 31 décembre de l'année .....   | 13 |
| Tableau FACULTATIF « Nombre d'enfants en suivi thérapeutique concernés par au moins une des déficiences suivantes issues de la CIH» (A défaut de pouvoir coder selon la CIM 11) .....               | 13 |
| Tableau « Nombre d'enfants en suivi thérapeutique concernés par au moins un des diagnostics catégoriels suivants issus de la CIM 11 » .....   | 13 |
| Tableau FACULTATIF « Nombre d'enfants en suivi thérapeutique selon quelques étiologies et pathologies principales diagnostiquées selon la CIM10 » (A défaut de pouvoir coder selon la CIM 11) ..... | 14 |
| Tableau « Nombre d'enfants en suivi thérapeutique selon le diagnostic étiologique issu de la CIM11 » .....  | 14 |
| Tableau FACULTATIF « Nombre d'enfants en suivi thérapeutique concernés par les facteurs et conditions d'environnement suivants issus de la CFTMEA » .....   | 14 |
| Tableau « Nombre d'enfants en suivi thérapeutique concernés par au moins un des facteurs environnementaux suivants issus de la CIM 11 » .....   | 14 |

|  |    |
|--|----|
| Tableau « Nombre d'enfants en suivi thérapeutique concernés par d'autres facteurs environnementaux » .....   | 15 |
| 4- Enfants entrés au cours de l'année .....  | 15 |
| Tableau « Nombre d'enfants selon l'âge à l'entrée au CAMSP » .....   | 15 |
| Tableau « Qui a adressé les enfants entrés au CAMSP au cours de l'année ? » .....  | 15 |
| Tableau « Indicateurs d'attente au 31/12/N » .....   | 15 |
| Tableau « Délais moyens d'attente mesurés pour les enfants entrés au cours de l'année N » .....  | 16 |
| 5- Enfants sortis dans l'année .....   | 16 |
| Tableau « Nombre d'enfants sortis après bilan ou suivi thérapeutique » .....   | 16 |
| Tableau « Nombre total d'enfants de la file active sortis dans l'année par âge à la sortie » .....   | 16 |
| Tableau « Age moyen et médian à la sortie » .....  | 16 |
| Tableau « Nombre d'enfants de la file active sortis dans l'année par durée de prise en charge » .....  | 17 |
| Tableau « Durée moyenne de prise en charge de tous les enfants sortis pendant l'année N (durée en mois entre le premier RDV au CAMSP et le départ) » ..... | 17 |
| Tableau « Nombre d'enfants selon le motif de sortie du CAMSP » .....   | 17 |
| Tableau « Nombre d'enfants concernés par au moins un des parcours envisagés suivant après fin de prise en charge concertée » .....                         | 17 |
| Tableau « Nombre d'enfants concernés par au moins un des parcours effectifs suivants après fin de prise en charge concertée » .....                        | 18 |
| Tableau « Fluidité à la sortie du CAMSP, enfants en attente de sortie » .....  | 18 |
| Catégorie C. Actes et interventions des professionnels .....   | 19 |
| Tableau « Nombre d'actes réalisés avec l'enfant et/ou ses parents hors CAMSP ou site du CAMSP en situation individuelle ou collective » .....              | 19 |
| Tableau « Nombre de jours consacrés à la formation du personnel du CAMSP au cours de l'année » .....   | 21 |
| Tableau « Partenariat » .....  | 21 |

## Catégorie A. Identification du CAMSP

### 1- Identification du CAMSP

|  |  |
|--|--|
| Nom, prénom de la personne référente pour le remplissage de ce document              | Indiquer ici le nom de la personne chargée du rapport d'activité ou qui sera en mesure de répondre aux éventuelles questions sur le rapport.   |
| Fonction   | Indiquer ici la fonction au sein du CAMSP de la personne en charge du rapport d'activité   |
| Mail   | Indiquer ici de préférence le mail générique du CAMSP (ceci pour assurer la continuité en cas de changement de professionnel) auquel on peut adresser des questions.   |
| N° téléphone   | Indiquer ici le numéro de standard du CAMSP ou du professionnel en charge du rapport d'activité  |
| Nom complet de la structure  | Indiquer ici le nom d'usage de la structure  |
| Code postal  | Indiquer ici le code postal sur 5 chiffres   |
| Nom de l'éditeur de logiciel   | Indiquer ici le nom de l'éditeur de logiciel de la structure   |
| Nom du logiciel de gestion de l'activité   | Indiquer ici le nom du logiciel de gestion de l'activité de la structure.  |
| Capacité autorisée en file active  | Indiquer la capacité annuelle autorisée par l'ARS en file active   |
| ou capacité autorisée en séances (si pas d'autorisation en file active ni en places) | A défaut d'autorisation en file active ou en place (les places sont collectées à partir de FINESS), indiquer la capacité en séances si elle est mentionnée dans l'autorisation.  |
| Double capacité  | <p>Certaines autorisations d'installation prévoient une double capacité (par exemple : une capacité en file active et en places). L'objectif ici est de signaler dans quelle catégorie la structure se trouve :</p> <p>La structure a une double capacité en file active et en places<br/>           La structure a une double capacité en file active et en séances<br/>           La structure a une double capacité en places et en séances<br/>           Pas de double capacité</p> |
| Spécialisation : si CAMSP avec agrément spécialisé                                   | Pour cet indicateur, il est possible que la structure ait 1 à 4 spécialisations pour une partie ou la totalité des places. Pour les éventuelles 3 premières spécialisations, une liste de choix est proposée. S'il y'a une 4 <sup>ème</sup> spécialisation, la saisie est libre.   |
| Porteur d'une plateforme de diagnostic autisme de proximité                          | Indiquer ici si oui ou non le CAMSP est porteur d'une plateforme de diagnostic autisme de proximité.   |
| Porteur d'une Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO)                      | Indiquer ici si oui ou non le CAMSP est porteur d'une plateforme de coordination et d'Orientation (PCO).   |

|   |   |
|---|---|
| Participation à une Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO) (sans être porteur) | Indiquer ici si oui ou non le CAMSP participe à une plateforme de coordination et d'orientation sans être porteur.  |
| Dispositifs ou organisations innovantes avec ou sans crédits spécifiques (saisie libre)   | Indiquer ici s'il existe au sein de votre CAMSP un ou des dispositifs spécifiques ou innovants donnant lieu à des crédits dédiés, ou des dispositifs spécifiques ou innovants sans crédits dédiés. Le cas échéant, indiquer le nom/type de dispositif concerné. |

## 2- Description du CAMSP et des antennes

|  |  |
|--|--|
| N° FINESS du site principal et des antennes                                    | Pour cet indicateur, si des antennes / annexes ou site secondaire sont incluses dans le rapport d'activité et ont un N° FINESS spécifique, indiquer le ou les n° FINESS géographique de l'établissement principal ou des antennes sur 9 chiffres avec tous les 0 dans les cases prévues. |
| Date d'ouverture   | Indiquer ici la date d'ouverture effective (et non la date d'autorisation) du site principal et des antennes.  |
| Nombre annuel de jours d'ouverture par site                                    | Indiquer ici le nombre annuel de jours d'ouverture du site principal et des antennes.  |
| Nombre annuel de semaines complètes de fermeture                               | Indiquer ici le nombre annuel de semaines complètes de fermeture du site principal et des antennes.  |
| Nombre d'heures d'ouverture au public par semaine ordinaire                    | Indiquer ici le nombre d'heures d'ouverture au public par semaine ordinaire du site principal et des antennes.   |
| Dont nombre d'heures d'ouverture avant 9h, après 18h, par semaine (en moyenne) | Indiquer ici le nombre d'heures d'ouverture du site et des antennes éventuelles avant 9h, après 18h, par semaine (en moyenne).   |
| Dont nombre d'heure d'ouverture le samedi par semaine (en moyenne)             | Indiquer ici le nombre d'heure d'ouverture du site principal et des antennes éventuelles le samedi par semaine (en moyenne).   |
| Nombre d'heures d'accès à une réponse téléphonique directe par semaine         | Évaluer la durée hebdomadaire de réponse directe au téléphone. Réponse directe : un agent est présent pour répondre sur les plages horaires indiquées.   |

|   | Durant les week-end   | Durant les congés courts  | Durant les congés d'été   |
|---|---|---|---|
| Les usagers ont la possibilité de laisser un message au CAMSP (enregistreur, mail ou sms) | Indiquer ici si les usagers ont la possibilité de laisser un message au CAMSP | Indiquer ici si les usagers ont la possibilité de laisser un message au CAMSP (enregistreur, mail | Indiquer ici si les usagers ont la possibilité de laisser un message au CAMSP (enregistreur, mail |

|  | (enregistreur, mail ou sms) durant les week-ends  | ou sms) durant les congés courts  | ou sms) durant les congés d'été   |
|--|---|---|---|
| Le CAMSP a la capacité de donner une 1ère réponse ou d'orienter la demande | Indiquer si le CAMSP est en mesure de fournir une 1ère réponse à une situation urgente le week-end, c'est-à-dire : pouvoir dans un délai d'une semaine maximum rappeler la famille et la contacter pour la recevoir ou lui indiquer le professionnel ou l'organisme à contacter | Indiquer si le CAMSP est en mesure de fournir une 1ère réponse à une situation urgente durant les congés courts dans un délai d'une semaine, contacter la famille pour répondre à ses questions, lui indiquer le professionnel ou l'organisme à contacter. Cela suppose pour les congés la mise en place d'une permanence téléphonique ou la consultation régulière du répondeur. | Indiquer si le CAMSP est en mesure de fournir une 1ère réponse à une situation urgente durant les congés d'été dans un délai d'une semaine, contacter la famille pour répondre à ses questions, lui indiquer le professionnel ou l'organisme à contacter. Cela suppose pour les congés la mise en place d'une permanence téléphonique ou la consultation régulière du répondeur |
| Les rendez-vous sont confirmés par SMS/MAIL/TEL                            | Indiquer si les RDV sont confirmés selon une des trois modalités indiquées (SMS, mail ou téléphone).  |   |   |

## Catégorie B. Enfants accompagnés

### 1- Enfants de la file active

L'ensemble des enfants considérés dans cette catégorie sont les enfants de la file active. La file active correspond aux enfants **entrés (ayant eu un 1er RDV effectif) avant le 31 décembre de l'année d'étude** et pour **lesquels la date de sortie (date de dernière séance thérapeutique avec l'enfant et/ou les parents) est soit inexistante (pas encore sortis), soit postérieure au 1er janvier de l'année d'étude.**

Le 1er rendez-vous effectif correspond à la première venue effective de l'enfant et/ou de sa famille au CAMSP, organisée avec un professionnel du CAMSP (entretien, consultation médicale...). La date de ce premier RDV effectif peut être différente de la date du 1er RDV programmé si la famille ne s'est pas présentée lors du premier RDV programmé.

Tableau « Nombre d'enfants de la file active et mobilité »

|   |   |
|---|---|
| Nombre d'enfants de la file active                                | La file active correspond à la somme des enfants entrés avant le 31 décembre de l'année d'étude et pour lesquels la date de sortie est soit inexistante (pas encore sortis), soit postérieure au 1er janvier de l'année d'étude.  |
| dont nombre d'enfants vus pour la 1ère fois (entrés dans l'année) | Le nombre d'enfants de file active vus pour la 1ère fois (entrés dans l'année) se définit comme le nombre d'enfant dont la date de premier rendez-vous effectif est comprise entre le 1er janvier de la N et le 31 décembre de l'année N.   |
| dont nombre d'enfants sortis dans l'année                         | Le nombre d'enfants de la file active sortis dans l'année se définit comme le nombre d'enfant dont la date de fin d'accompagnement est comprise entre le 1er janvier de la N et le 31 décembre de l'année N. La date de fin d'accompagnement correspond à la dernière séance thérapeutique en présence de l'enfant et/ou ses parents. |

#### Partie « TND »

|          |   |
|----------|---|
| Dont TND | <p>Est considéré comme TND un enfant dont au moins une des déficiences fait partie des codes CIM 11 suivants :</p> <p>LISTE_TND = (6A00.0, 6A00.1, 6A00.2, 6A00.4, 6A01, 6A01.1, 6A01.20, 6A01.21, 6A01.22, 6A01.Z, 6A02.0, 6A02.1, 6A02.2, 6A02.3, 6A02.5, 6A02.Z, 6A03.1, 6A03.2, 6A03.Z, 6A0Z, 6A04, 6A05)</p> <p><b>Avertissement</b> : Les cellules de cette partie sont soumises au principe de secret statistique. Si les données sont inférieures à 3, elles ne doivent pas être renseignées.</p> |
|----------|---|

#### Partie « Polyhandicap »

|                   |   |
|-------------------|---|
| Dont polyhandicap | <p>Est considéré comme « Polyhandicap » un enfant dont au moins une des déficiences est égale au code CIM 11 6A00.3</p> <p><b>Avertissement</b> : Les cellules de cette partie sont soumises au principe de secret statistique. Si les données sont inférieures à 3, elles ne doivent pas être renseignées.</p> |
|-------------------|---|

#### Partie « Autres troubles »

|                      |  |
|----------------------|--|
| Dont autres troubles | <p>Un enfant est considéré comme ayant un autre trouble si aucune de ses déficiences ne correspond aux codes CIM 11 pour les TND (6A00.0, 6A00.1, 6A00.2, 6A00.4, 6A01, 6A01.1, 6A01.20, 6A01.21, 6A01.22, 6A01.Z, 6A02.0, 6A02.1, 6A02.2, 6A02.3, 6A02.5, 6A02.Z, 6A03.1, 6A03.2, 6A03.Z, 6A0Z, 6A04, 6A05) ni au code pour le polyhandicap (6A00.3).</p> <p><b>Avertissement</b> : Les cellules de cette partie sont soumises au principe de secret statistique. Si les données sont inférieures à 3, elles ne doivent pas être renseignées.</p> |
|----------------------|--|

Tableau « Nombre d'enfants de la file active qui ont bénéficié au moins une fois des modalités d'accompagnement suivantes au cours de l'année »

|  |  |
|--|--|
| Nombre d'enfants ayant bénéficié de prévention/dépistage/suivi-surveillance  | Le nombre d'enfants ayant bénéficié de prévention/dépistage/suivi-surveillance correspond aux enfants ayant un suivi ponctuel (au moins une fois par an). Il peut par exemple s'agir d'enfants suivis en libéral avec des temps de coordination au CAMSP, avec des temps d'assistante sociales, ou d'enfants orientés vers le CAMSP dans le cadre d'une mesure de prévention pour une population considérée à risque, comme les enfants grands prématurés par exemple. Le dépistage a pour but de surveiller le développement de l'enfant et/ou de déterminer la nécessité d'un suivi ultérieur. La période d'activité réalisée en anténatal est incluse dans cette mission de prévention. |
| Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un bilan pluridisciplinaire   | Le bilan a pour objectifs de poser un diagnostic, d'évaluer la situation de handicap, d'apprécier les besoins de prise en charge de l'enfant au sein ou en dehors du CAMSP et d'élaborer un éventuel projet de soin. Dès la 1ère intervention faite dans le cadre d'un bilan, l'enfant sera compté dans cette catégorie.   |
| Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un suivi thérapeutique  | Il s'agit d'enfants bénéficiant d'un suivi thérapeutique régulier. Dès la 1ère intervention faite dans le cadre de la mise en œuvre du projet de soin instaurant un suivi thérapeutique régulier, l'enfant sera compté dans cette catégorie.   |
| Nombre d'enfants ayant eu une prise en charge complémentaire non rétribuée par le CAMSP, hors consultation médicale au titre du R314.122-124 du CASF | Il s'agit d'enfants bénéficiant d'une partie des soins prodigués au cours de l'année par un ou plusieurs professionnels libéraux, hormis leur médecin généraliste (il s'agit de compter les enfants pour lesquels une prise en charge complémentaire est connue du CAMSP et organisée avec lui en l'absence de capacité de réponse au sein du CAMSP ou pour limiter les trajets des enfants...; cela concerne surtout les enfants en suivi thérapeutique mais éventuellement quelques autres par exemple en attente de mise en œuvre de soins au CAMSP).   |

Tableau « Nombre de séances programmées pour les enfants de la file active »

|   |   |
|---|---|
| Nombre de séances programmées dans l'année pour les enfants de la file active | <p>Le terme de RDV a été remplacé par le terme de séance dans ce rapport d'activité revu. Une séance est le fait pour un enfant d'être accompagné par un service sur ses lieux de vie, ou de venir dans un service. Une séance qualifie le service rendu à la personne.</p> <p>La comptabilisation des séances :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un enfant et / ou ses parents est présent avec un professionnel, il y a une séance</li> <li>- Deux enfants (ou plus) et/ou leurs parents sont avec un professionnel, il y a deux séances (ou plus)</li> <li>- Deux enfants (ou plus) et / ou leurs parents sont avec deux professionnels, il y a deux séances (ou plus).</li> </ul> |
|---|---|

|   |  |
|---|--|
|   | <p>Pour un groupe d'enfants, on comptera donc autant de séances que d'enfants et/ ou parents présents.</p> <p>La comptabilisation des séances se fait indépendamment de leur durée. Ainsi qu'une séance dure 45 minutes ou 1h30, on comptera une séance. Indiquer ici le nombre de séances programmées indépendamment de la venue de l'enfant.</p> |
| Nombre médian de séance par enfant              | Le nombre médian de séances programmées dans l'année pour les enfants de la file active est défini comme la médiane du nombre de séances programmées pour chaque enfant de la file active.   |
| Nombre de séances non réalisées : enfant absent | Il s'agit du nombre de séances programmées non réalisées parce que l'enfant était absent.  |
| Nombre médian de séance par enfant              | Le nombre médian de séances non réalisées (enfant absent) est défini comme la médiane du nombre de séances non réalisées pour chaque enfant où l'absence est indiquée.   |
| Nombre de séances réalisées                     | Le nombre de séances réalisées est défini comme la différence entre le nombre de séances programmées et le nombre de séances non réalisées (enfant absent) pour chaque enfant de la file active.   |
| Nombre médian de séance par enfant              | Le nombre médian de séances réalisées est défini comme la médiane de la différence entre le nombre de séances programmées et le nombre de séances non réalisées (enfant absent) pour chaque enfant de la file active.  |

Tableau « Nombre de réunions effectuées au sujet des enfants de la file active »

|   |  |
|---|--|
| Nombre de synthèses individuelles effectuées  | Par synthèse individuelle, on entend réunion pluriprofessionnelle qui permet de partager les points de vue des différents professionnels sur la situation d'un enfant, d'évaluer cette situation, de faire un bilan initial ou en cours de prise en charge, de construire ou de moduler les modalités d'accompagnement de l'enfant au sein du CAMSP. Indiquer ici le nombre de synthèses individuelles dont a bénéficié l'enfant au cours de l'année N. Il est possible d'en avoir une, plusieurs ou aucune au cours de l'année N. |
| Nombre médian par enfant  | Le nombre médian de synthèses individuelles effectuées est défini comme la médiane du nombre de synthèses individuelles réalisées pour chaque enfant de la file active.  |
| Nombre d'autres réunions effectuées au sujet des enfants de la file active (ESS...) | Le nombre d'autres réunions effectuées au sujet des enfants de la file active est défini comme la somme du nombre de réunions autres que des synthèses individuelles réalisées pour chaque enfant de la file active.   |
| Nombre médian par enfant  | Le nombre médian d'autres réunions effectuées au sujet des enfants de la file active est défini comme la médiane du nombre de réunions autres que des synthèses individuelles réalisées pour chaque enfant de la file active.  |

## 2- Enfants présents au 31 décembre de l'année

L'ensemble des enfants considérés dans cette catégorie sont les enfants présents au 31 décembre de l'année N. Les enfants présents au 31 décembre de l'année N correspondent **aux enfants entrés (ayant eu un 1er RDV effectif) le 31 décembre de l'année d'étude ou avant** et pour lesquels **la date de sortie (date de dernière séance thérapeutique avec l'enfant et/ou les parents) est soit inexistante (pas encore sortis), soit postérieure au 31 décembre de l'année d'étude.**

Pour rappel, le 1er rendez-vous effectif correspond à la première venue effective de l'enfant et/ou de sa famille au CAMSP, organisée avec un professionnel du CAMSP (entretien, consultation médicale...). La date de ce premier RDV effectif peut être différente de la date du 1er RDV programmé si la famille ne s'est pas présentée lors du premier RDV programmé.

Tableau « Nombre d'enfants présents selon modalités d'accompagnement au 31/12/N »

|   |  |
|---|--|
| Nombre d'enfants présents au 31/12/N  | Le nombre d'enfants présents correspond à la somme des enfants entrés le 31 décembre de l'année d'étude ou avant et pour lesquels la date de sortie est soit inexistante (pas encore sortis), soit postérieure au 31 décembre de l'année d'étude.  |
| dont nombre d'enfants en contact ponctuel / suivi surveillance / prévention / dépistage | Indiquer ici le nombre d'enfants orientés vers le CAMSP dans le cadre d'une mesure de prévention pour une population considérée à risque, comme les enfants grands prématurés. Le dépistage a pour but de surveiller le développement de l'enfant et/ou de déterminer la nécessité d'un suivi ultérieur. La période d'activité réalisée en anténatal est incluse dans cette mission de prévention. |
| dont nombre d'enfants en bilan pluridisciplinaire                                       | Le bilan a pour objectifs de poser un diagnostic, d'évaluer la situation de handicap, d'apprécier les besoins de prise en charge de l'enfant au sein ou en dehors du CAMSP et d'élaborer un éventuel projet de soin. Dès la 1ère intervention faite dans le cadre d'un bilan, l'enfant sera compté dans cette catégorie.   |
| dont nombre d'enfants en suivi thérapeutique  | Il s'agit d'enfants bénéficiant d'un suivi thérapeutique régulier. Dès la 1ère intervention faite dans le cadre de la mise en œuvre du projet de soin instaurant un suivi thérapeutique régulier, l'enfant sera compté dans cette catégorie.   |

Tableau « Nombre d'enfants selon la fréquence moyenne des séances programmées au 31/12/N »

L'objet de ce tableau est d'obtenir un décompte de la fréquence prévisionnelle des séances programmées au 31/12 de l'année N.

Attention : l'ensemble des cases doit être rempli, y compris avec des 0 si pertinent.

Tableau « Nombre d'enfants selon l'âge au 31 décembre N »

L'objet de ce tableau est d'obtenir un décompte des enfants selon le sexe et l'âge.

Attention : l'ensemble des cases doit être rempli, y compris avec des 0 si pertinent.

**Avertissement** : Les cellules de cette partie sont soumises au principe de secret statistique. Si les données sont inférieures à 3, elles ne doivent pas être renseignées.

### Tableau « Nombre d'enfants selon le terme de naissance »

L'objet de ce tableau est d'obtenir le terme de naissance en nombre de semaines. Si l'information n'est pas disponible veuillez compléter la case « terme inconnu ». Des contrôles somme permettent de vérifier que toute la file active (hors enfants sortis) est bien prise en compte.

### Tableau « Age moyen au 31/12/N »

|  |   |
|--|---|
| Age moyen des enfants présents au 31/12 (en mois)  | Le calcul de l'âge moyen des enfants présents au 31 décembre N en mois est défini comme la somme des âges connus calculés au 31 décembre de l'année considérée, divisé par le nombre d'enfants pour lesquels l'âge est calculé. |
| Age médian des enfants présents au 31/12 (en mois) | L'âge médian des enfants présents au 31 décembre N en mois est défini comme la valeur médiane des âges (en mois) de tous les enfants présents à cette date.   |

### Tableau « Fréquence moyenne des séances programmées au 31/12/N selon l'âge »

L'objet de ce tableau est d'obtenir un décompte des enfants selon la fréquence moyenne des séances programmées au 31 décembre de l'année N et l'âge de l'enfant.

Attention : l'ensemble des cases doit être rempli, y compris avec des 0 si pertinent.

### Tableau « Domiciliation et trajets des enfants présents »

L'objet de ce tableau est d'obtenir le nombre d'enfants pour lesquels le temps de trajet pour un aller simple est soit inférieur ou égal à 30 mn, soit supérieur à 30 mn.

Attention : l'ensemble des cases doit être rempli, y compris avec des 0 si pertinent.

### Tableau « Temps de trajet des enfants présents selon la fréquence d'accompagnement »

L'objet de ce tableau est d'obtenir le nombre d'enfants selon le temps de trajet et la fréquence d'accompagnement.

Attention : l'ensemble des cases doit être rempli, y compris avec des 0 si pertinent.

### Tableau « Nombre d'enfants présents avec une reconnaissance du handicap par la MDPH »

L'objet de ce tableau est d'indiquer le nombre d'enfants ayant une reconnaissance de handicap par la MDPH dans le cas où le CAMSP est informé ; dont les enfants TND, les enfants polyhandicapés et les enfants avec d'autres troubles.

### Tableau « Mode de garde principal des enfants présents au 31/12/N »

Indiquer le nombre d'enfants dans chacun des cas cités en comptant d'une part les enfants de moins de 3 ans, et d'autre part les enfants de 3 ans ou plus :

- aucun mode de garde hormis les parents : les parents ne confient pas l'enfant à un tiers.

**S'il y a un mode de garde ou plusieurs, indiquer le mode de garde principal parmi les modes de garde utilisés par les parents** (on ne compte pas les parents de l'enfant comme mode de garde).

- famille, hors parents de l'enfant, ou entourage (correspond aux proches non rémunérés)

- établissement d'accueil du jeune enfant et autres accueils collectifs non médico-sociaux (crèches, haltes-jeux, jardin d'enfant, centre de loisirs)

- assistante maternelle ou garde à domicile rémunérée

- assistance familiale (pour les enfants confiés à l'ASE)

- mode de garde inconnu.

Attention : l'ensemble des cases doit être rempli, y compris avec des 0 si pertinent.

### Tableau « Quotité de scolarisation des enfants de 3 ans ou plus présents au 31/12/N »

Indiquer le nombre d'enfants de 3 ans ou plus présents au 31 décembre selon leur situation : scolarisés à temps plein / à temps partiel (supérieur à 12h) / à temps partiel (inférieur à 12h) / non scolarisés / mode de scolarisation inconnu.

Attention : l'ensemble des cases doit être rempli, y compris avec des 0 si pertinent.

### Tableau « Modalité de scolarisation des enfants de 3 ans ou plus présents au 31/12/N »

#### *Partie « Nombre d'enfants accompagnés par un(e) AESH »*

Indiquer le nombre d'enfants de 3 ans ou plus présents au 31 décembre et accompagnés par une AESH selon leur situation : scolarisés à temps plein / à temps partiel (supérieur à 12h) / à temps partiel (inférieur à 12h).

Attention : l'ensemble des cases doit être remplie, y compris avec des 0 si pertinent

**Avertissement** : Les cellules de cette partie sont soumises au principe de secret statistique. Si les données sont inférieures à 3, elles ne doivent pas être renseignées.

#### *Partie « Nombre d'enfants scolarisés en ULIS »*

Indiquer le nombre d'enfants de 3 ans ou plus présents au 31 décembre et scolarisés en ULIS selon leur situation : scolarisés à temps plein / à temps partiel (supérieur à 12h) / à temps partiel (inférieur à 12h).

Attention : l'ensemble des cases doit être remplie, y compris avec des 0 si pertinent.

**Avertissement** : Les cellules de cette partie sont soumises au principe de secret statistique. Si les données sont inférieures à 3, elles ne doivent pas être renseignées.

### 3- Enfants en suivi thérapeutique au 31 décembre de l'année

L'ensemble des enfants considérés dans cette partie correspond aux enfants présents au 31 décembre de l'année et en suivi thérapeutique.

**Avertissement** : les tableaux faisant référence aux déficiences issues de la CIH, de la CIM 10 et de la CFTEMA sont **FACULTATIFS** et visent à avoir des informations sur les enfants accompagnés par des CAMSP qui ne sont pas passés à la codification en CIM 11. Si la classification en vigueur dans votre structure est la CIM 11, seuls les tableaux CIM 11 sont à compléter. L'objectif à terme est une codification uniquement en CIM11. La possibilité de coder selon les anciennes nomenclatures est une mesure transitoire en attendant que tous les CAMSP soient passés à la CIM 11.

#### Tableau FACULTATIF « Nombre d'enfants en suivi thérapeutique concernés par au moins une des déficiences suivantes issues de la CIH» (A défaut de pouvoir coder selon la CIM 11)

L'année 2024 étant une année de transition, vous avez la possibilité de renseigner la déficience de l'enfant selon la classification en vigueur dans le premier rapport d'activité des CAMSP (arrêté du 28 janvier 2016 fixant le rapport d'activité type des centres d'action médico-sociale précoce). La déficience principale à mentionner ici n'est pas forcément celle qui est au premier plan ni forcément la plus ancienne, mais bien celle qui est à l'origine du handicap le plus invalidant présenté par l'enfant au moment de l'évaluation.

Codage de la déficience principale: la nomenclature des déficiences est celle définie dans l'arrêté du 6 février 2008 relatif au GEVA, disponible en suivant le lien ci-dessous, chapitre VII.9 : déficiences. Elle est conforme à la CIH (Classification Internationale du Handicap)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018763838>

La catégorie « déficiences non précisées » concerne les enfants avec déficiences non précisées à ce jour. La catégorie « aucune déficience avérée à ce jour » concerne les enfants sans déficience connue. Parmi ces enfants il est possible d'indiquer le nombre de "bébés vulnérables, ou à risque".

#### Tableau « Nombre d'enfants en suivi thérapeutique concernés par au moins un des diagnostics catégoriels suivants issus de la CIM 11 »

Ce rapport d'activité revu décrit la population d'enfants suivis au CAMSP à partir de la CIM 11. Celle-ci est officiellement en vigueur en français depuis le 1er janvier 2022. Un thésaurus (en annexe de ces consignes de remplissage) regroupe les codes les plus fréquemment utilisés pour les enfants suivis en CAMSP. Il est recommandé de s'y référer. Toutefois si vous ne retrouviez pas le code approprié pour l'enfant en question, vous pouvez coder selon le code de la CIM 11 qui vous semble le plus approprié et le déclarer dans la cellule « Autres troubles » du tableau.

Vous pouvez indiquer jusqu'à 3 diagnostics catégoriels pour un enfant. Il pourra donc y avoir plus de diagnostics que d'enfants. Cela permettra de mesurer la complexité de la prise en charge.

La catégorie « aucun troubles avérés à ce jour » concerne les enfants sans trouble connu. Parmi ces enfants il est possible d'indiquer le nombre de "bébés vulnérables, ou à risque".

Dont nombre d'enfants avec un handicap rare : nombre d'enfants pour lesquels la rareté et/ou la complexité du handicap correspond à la définition de l'arrêté du 2 août 2000 : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000765671>

Attention : l'ensemble des cases doit être rempli, y compris avec des 0 si pertinent.

**Tableau FACULTATIF « Nombre d'enfants en suivi thérapeutique selon quelques étiologies et pathologies principales diagnostiquées selon la CIM10 » (A défaut de pouvoir coder selon la CIM 11)**

L'année 2024 étant une année de transition, vous avez la possibilité de renseigner la pathologie de l'enfant selon la classification en vigueur dans le premier rapport d'activité des CAMSP (arrêté du 28 janvier 2016 fixant le rapport d'activité type des centres d'action médico-sociale précoce). Il s'agit d'indiquer, lorsqu'elle est connue, l'origine de la pathologie principale qui a déterminé l'apparition du handicap au premier plan. Si l'origine est inconnue répondre « étiologie inconnue » ; si pas de pathologie, ne pas compléter cette colonne. Ce tableau n'est pas exhaustif, mais vise à repérer quelques pathologies.

**Tableau « Nombre d'enfants en suivi thérapeutique selon le diagnostic étiologique issu de la CIM11 »**

Il s'agit d'indiquer, lorsqu'elle est connue, l'origine de la pathologie principale qui a déterminé l'apparition de troubles chez l'enfant. Si pas de pathologie, ne rien indiquer pour l'enfant dans ce tableau. Il y a un seul diagnostic étiologique par enfant. Un thésaurus (en annexe de ces consignes de remplissage) regroupe les codes les plus fréquemment utilisés pour les enfants suivis en CAMSP. Il est recommandé de s'y référer. Toutefois si vous ne retrouvez pas le code approprié pour l'enfant en question, vous pouvez coder selon le code de la CIM 11 qui vous semble le plus approprié et le déclarer dans la cellule « Autres pathologies » du tableau.

Attention : l'ensemble des cases doit être rempli, y compris avec des 0 si pertinent.

**Tableau FACULTATIF « Nombre d'enfants en suivi thérapeutique concernés par les facteurs et conditions d'environnement suivants issus de la CFTMEA »**

L'année 2024 étant une année de transition, vous avez la possibilité de renseigner les facteurs environnementaux selon la CIM 10 en vigueur dans le premier rapport d'activité des CAMSP (arrêté du 28 janvier 2016 fixant le rapport d'activité type des centres d'action médico-sociale précoce). Indiquer ici si l'enfant présente des facteurs et conditions d'environnement, connus par les professionnels du CAMSP, qui lui sont potentiellement défavorables. La nomenclature retenue, la CIM 10, « contexte familial particulier » étant un item peu précis, il a été regroupé avec « autres facteurs d'environnement ». Ne pas oublier d'indiquer non plus si l'enfant ne présente pas de facteurs d'environnement particuliers à retenir.

**Tableau « Nombre d'enfants en suivi thérapeutique concernés par au moins un des facteurs environnementaux suivants issus de la CIM 11 »**

Indiquer ici si l'enfant a des facteurs et des conditions d'environnement potentiellement défavorables, connus par les professionnels du CAMSP. La nomenclature retenue est la CIM 11. Un thésaurus (en annexe de ces consignes de remplissage) regroupe les codes les plus fréquemment utilisés pour les enfants suivis en CAMSP. Il est recommandé de s'y référer. Toutefois si vous ne trouviez pas le code approprié pour l'enfant en question, vous pouvez coder selon le code de la CIM 11 qui vous semble le plus approprié et le déclarer dans la cellule « Autres » du tableau.

Vous pouvez indiquer jusqu'à 3 facteurs environnementaux pour un enfant. Il pourra donc y avoir plus de facteurs environnementaux que d'enfants. Cela permettra de mesurer la complexité de la prise en charge.

Attention : l'ensemble des cases doit être rempli, y compris avec des 0 si pertinent.

#### Tableau « Nombre d'enfants en suivi thérapeutique concernés par d'autres facteurs environnementaux »

Indiquer ici si l'enfant a d'autres facteurs et conditions d'environnement potentiellement défavorables, connus par les professionnels du CAMSP (mais non présents en CIM 11)

Attention : l'ensemble des cases doit être rempli, y compris avec des 0 si pertinent.

#### 4- Enfants entrés au cours de l'année

L'ensemble des enfants considérés dans cette partie contient ceux dont la date d'entrée (ayant eu un 1<sup>er</sup> RDV effectif) est comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier de l'année N et le 31 décembre de l'année N.

#### Tableau « Nombre d'enfants selon l'âge à l'entrée au CAMSP »

L'objet de ce tableau est d'obtenir le décompte du nombre d'enfants selon l'âge à l'entrée au CAMSP.

Attention : l'ensemble des cases doit être rempli, y compris avec des 0 si pertinent.

#### Tableau « Qui a adressé les enfants entrés au CAMSP au cours de l'année ? »

L'objet de ce tableau est d'obtenir un décompte des enfants selon les différentes personnes ou organismes à l'initiative de la venue de l'enfant au CAMSP.

Attention : l'ensemble des cases doit être rempli, y compris avec des 0 si pertinent.

#### Tableau « Indicateurs d'attente au 31/12/N »

|  |  |
|--|--|
| Nombre d'enfants inscrits sur une liste d'attente ou en attente d'un premier rendez-vous | Le nombre d'enfants inscrits sur une liste d'attente ou en attente d'un premier rendez-vous est défini comme les enfants ayant fait une demande de premier rendez-vous mais qui n'ont toujours pas eu leur premier rendez-vous effectif. |
|--|--|

|   |  |
|---|--|
| Nombre d'enfants en attente entre le 1er RV et la 1ère séance (bilan ou soin) | Le nombre d'enfants en attente entre le 1er RDV et la 1ère séance (bilan ou soin) est défini comme les enfants ayant eu un premier rendez-vous effectif mais qui n'ont toujours pas eu leur première séance. Le premier rendez-vous correspond à la première venue de l'enfant et/ou de sa famille au CAMSP, organisée avec un professionnel du CAMSP (entretien, consultation médicale...). |
|---|--|

Tableau « Délais moyens d'attente mesurés pour les enfants entrés au cours de l'année N »

|   |   |
|---|---|
| Délai moyen entre la réception de la demande de RV et le 1er RV         | Indiquer le délai moyen en nombre de jours, entre la réception de la demande de RV et le 1er RV.        |
| Délai médian entre la réception de la demande de RV et le 1er RV        | Indiquer le délai médian en nombre de jours, entre la réception de la demande de RV et le 1er RV.       |
| Délai moyen entre le 1er RV et la 1ère séance au CAMSP (bilan ou soin)  | Indiquer le délai moyen en nombre de jours entre le 1er RV et la 1ère séance au CAMSP (bilan ou soin).  |
| Délai médian entre le 1er RV et la 1ère séance au CAMSP (bilan ou soin) | Indiquer le délai médian en nombre de jours entre le 1er RV et la 1ère séance au CAMSP (bilan ou soin). |

## 5- Enfants sortis dans l'année

L'ensemble des enfants considérés dans cette partie contient ceux dont la date d'entrée (ayant eu un 1er RDV effectif) est inférieure ou égale au 31 décembre de l'année N et la date de sortie est comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier de l'année N et le 31 décembre de l'année N.

Pour rappel, la date de sortie correspond à la date de la dernière séance thérapeutique en présence de l'enfant et/ou ses parents.

Tableau « Nombre d'enfants sortis après bilan ou suivi thérapeutique »

|   |  |
|---|--|
| Nombre d'enfants sortis après bilan, diagnostic ou évaluation | Indiquer ici le nombre d'enfants sortis après bilan, diagnostic ou évaluation. |
| Nombre d'enfants sortis après un suivi thérapeutique          | Indiquer ici le nombre d'enfants sortis après un suivi thérapeutique.          |

Tableau « Nombre total d'enfants de la file active sortis dans l'année par âge à la sortie »

L'objet de ce tableau est d'obtenir un décompte des enfants selon l'âge à la sortie.

Attention : l'ensemble des cases doit être rempli, y compris avec des 0 si pertinent.

Tableau « Age moyen et médian à la sortie »

|  |  |
|--|--|
| Age moyen des enfants sortis dans l'année (en mois)  | Le calcul de l'âge moyen des enfants sortis dans l'année est défini comme la moyenne des âges (en mois) de tous les enfants sortis à cette date. |
| Age médian des enfants sortis dans l'année (en mois) | L'âge médian des enfants sortis dans l'année est défini comme la valeur médiane des âges (en mois) de tous les enfants sortis à cette date.      |

**Tableau « Nombre d'enfants de la file active sortis dans l'année par durée de prise en charge »**

L'objet de ce tableau est d'obtenir un décompte des enfants selon la durée de prise en charge évaluée en mois.

Attention : l'ensemble des cases doit être rempli, y compris avec des 0 si pertinent.

**Tableau « Durée moyenne de prise en charge de tous les enfants sortis pendant l'année N (durée en mois entre le premier RDV au CAMSP et le départ) »**

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| Durée moyenne de prise en charge | Le calcul de la durée moyenne de prise en charge des enfants sortis pendant l'année N en mois est défini comme la moyenne de la durée de prise en charge |
| Durée médiane de prise en charge | Le calcul de la durée médiane de prise en charge des enfants sortis pendant l'année N en mois est défini comme la médiane de la durée de prise en charge |

**Tableau « Nombre d'enfants selon le motif de sortie du CAMSP »**

L'objet de ce tableau est d'obtenir un décompte des enfants selon les différents motifs de sortie :

- fin de prise en charge concertée, c'est-à-dire que la sortie a été envisagée entre parents et professionnels
- départ sans concertation, c'est-à-dire du fait des parents, ce sont les arrêts de soins et les enfants « perdus de vue ». Les sorties du fait d'un déménagement seront comptées en fonction de l'existence ou non d'une concertation sur l'orientation après la sortie (fin de prise en charge concertée ou arrêt de soin et « perdu de vue ») ;
- décès. Il s'agit du motif connu au 31/12, une seule réponse possible

Attention : l'ensemble des cases doit être rempli, y compris avec des 0 si pertinent.

**Tableau « Nombre d'enfants concernés par au moins un des parcours envisagés suivant après fin de prise en charge concertée »**

Il s'agit de l'orientation prévue ou préconisée en concertation avec les parents à la sortie du CAMSP. En cas de double orientation simultanée, il faut tenir compte de l'ensemble des structures concernées (par exemple, si un enfant est orienté vers le secteur pédopsychiatrique avec un accompagnement par un SESSAD, cet enfant sera comptabilisé deux fois : une fois dans l'indicateur en SESSAD et une fois dans l'indicateur en secteur de pédopsychiatrie). Cet indicateur permet d'envisager le parcours de l'enfant et de compter les besoins en places induits.

Attention : l'ensemble des cases doit être rempli, y compris avec des 0 si pertinent.

### Tableau « Nombre d'enfants concernés par au moins un des parcours effectifs suivants après fin de prise en charge concertée »

Il s'agit de l'orientation effective de l'enfant qui peut être différente du parcours envisagé « idéal ». La case « sans accompagnement, en rupture de prise en charge » concerne les enfants sortis du CAMSP qui ne peuvent être accompagnés par aucune structure dans l'immédiat faute de place dans les structures adéquates

Attention : l'ensemble des cases doit être rempli, y compris avec des 0 si pertinent.

### Tableau « Fluidité à la sortie du CAMSP, enfants en attente de sortie »

|  |  |
|--|--|
| Nombre d'enfants présents au CAMSP au 31/12/N, avec une notification CDAPH et en attente d'une place dans une autre structure médico-sociale | Indiquer ici si l'enfant est présent au CAMSP au 31/12/N bien qu'ayant une notification CDAPH pour une autre structure médico-sociale (non réalisée faute de place). |
| Nombre d'enfants présents au CAMSP au 31/12/N et en attente d'une place dans une structure sanitaire   | Indiquer ici si l'enfant est présent au CAMSP à défaut d'une place vacante dans une structure sanitaire.   |

## Catégorie C. Actes et interventions des professionnels

**Afin d'être en conformité avec le guide de mesure de l'activité des ESMS et ainsi utiliser un vocabulaire semblable à celui des autres structures médico-sociales, le terme d'intervention a été remplacé par le terme d'acte.**

L'unité de compte est l'acte, c'est-à-dire l'action réalisée par un professionnel au profit d'une personne ou d'un groupe en face à face ou présentiel : un entretien, un rendez-vous individuel, une séance collective...comptent pour un.

La notion de « présentiel » ou « face-à-face » s'applique également au cas où la personne bénéficie d'un accompagnement en temps réel, mais à distance via un moyen de télécommunication.

Pour détailler ces actes on distingue les actes individuels ou collectifs, les actes impliquant plusieurs professionnels et les actes réalisés en internes ou en externes.

### **Comptabilisation des actes :**

Si un professionnel intervient auprès de plusieurs enfants, on compte un acte.

Si deux professionnels interviennent auprès d'un ou plusieurs enfants, on compte deux actes.

### 1- Nombre d'actes des professionnels du CAMSP en intervention directe auprès des enfants de la file active et/ou de leurs parents sur la totalité de l'année

|   |   |
|---|---|
| Nombre d'actes réalisés avec l'enfant et /ou ses parents en situation collective                              | Indiquer ici le nombre d'actes des professionnels auprès de plusieurs enfants de la file active et / ou de leur famille, pouvant impliquer un ou plusieurs professionnels.  |
| Nombre d'actes réalisés avec l'enfant et/ou ses parents en situation individuelle                             | Indiquer ici le nombre d'actes auprès d'un enfant de la file active et / ou de sa famille, pouvant impliquer un ou plusieurs professionnels. Ces actions incluent les actions de prévention directe auprès des enfants. |
| dont nombre d'actes réalisés par téléphone ou en visioconférence en remplacement de rendez-vous en présentiel | Parmi les actes recensés ci-dessus, indiquer ceux effectués à distance. Cette rubrique permettra de mesurer la part des actes effectués à distance.   |

### Tableau « Nombre d'actes réalisés avec l'enfant et/ou ses parents hors CAMSP ou site du CAMSP en situation individuelle ou collective »

|  |  |
|--|--|
| Nombre d'actes réalisés à domicile         | Indiquer ici le nombre d'actes réalisés à domicile par les professionnels. Si deux professionnels sont présents, on comptera deux actes.   |
| Nombre d'actes réalisés à l'école hors ESS | Indiquer ici le nombre d'actes réalisés par des professionnels à l'école hors équipe de suivi de la scolarisation, comptabilisé par ailleurs (dans le suivi individuel des enfants). |

|  |   |
|--|---|
| dont collectif   | Préciser ici parmi le nombre d'actes mentionnés ci-dessus le nombre d'actes réalisés par des professionnels à destination de plusieurs enfants.   |
| Nombre d'actes réalisés dans les structures petite enfance | Indiquer ici le nombre d'actes réalisés par les professionnels dans les structures petite enfance.  |
| dont collectif   | Préciser ici parmi le nombre d'actes mentionnés ci-dessus le nombre d'actes réalisés par des professionnels à destination de plusieurs enfants.   |
| Nombre d'actes réalisés dans d'autres lieux                | Indiquer ici le nombre d'actes réalisés par les professionnels en dehors de l'école ou des structures de petite enfance.  |
| dont collectif   | Préciser ici parmi le nombre d'actes mentionnés ci-dessus le nombre d'actes réalisés par des professionnels à destination de plusieurs enfants dans d'autres lieux que l'école ou les structures de petite enfance. |

|   |  |
|---|--|
| Si autres lieux : précisez (saisie libre) | Indiquer ici en saisie libre dans quel(s) autre(s) lieu(x) les actes sont réalisés ? |
|---|--|

|  |   |   |
|--|---|---|
|  | Par le médecin seul   | Par plusieurs professionnels dont un médecin  |
| Parmi l'ensemble des actes, nombres d'actes réalisés par au moins un médecin | Indiquer ici parmi l'ensemble des actes des professionnels du CAMSP, au CAMSP ou en dehors, le nombre d'actes effectués par un médecin seul du CAMSP. | Parmi l'ensemble des actes des professionnels du CAMSP, au CAMSP ou en dehors, nombre d'actes effectués par plusieurs professionnels dont au moins un médecin du CAMSP. |

## 2- Nombre d'interventions des professionnels du CAMSP consacrées à la prévention, à la mission appui-ressource, à la concertation externe et à la formation

Tableau « Nombre d'interventions de prévention et d'appui ressource réalisées hors file active »

|  |  |  |
|--|--|--|
|  | Auprès de parents ou d'enfants   | Auprès de professionnels   |
| Nombre d'interventions réalisées en maternité        | Indiquer ici le nombre d'interventions réalisées en maternité auprès de parents ou d'enfants.        | Indiquer ici le nombre d'interventions réalisées en maternité auprès des professionnels.       |
| Nombre d'interventions réalisées dans d'autres lieux | Indiquer ici le nombre d'interventions réalisées dans d'autres lieux auprès de parents ou d'enfants. | Indiquer ici le nombre d'interventions réalisées dans d'autres lieux auprès de professionnels. |
| Si autres lieux : précisez (saisie libre)            | Indiquer ici en saisie libre dans quel(s) autre(s) lieu(x) les interventions sont réalisées.         |  |

|   |   |
|---|---|
| Nombre d'interventions des professionnels du CAMSP en colloque, journées d'études ou formation continue | Indiquer ici le nombre d'interventions des professionnels du CAMSP en colloque, journées d'études ou formation continue auprès de professionnels. |
|---|---|

Tableau « Nombre de jours consacrés à la formation du personnel du CAMSP au cours de l'année »

|   |   |
|---|---|
| Nombre de jours consacrés à la formation, à la participation à des colloques ou journées d'études | L'unité de compte est le nombre de jours multiplié par le nombre de professionnels participants. Pour les formations inférieures à un jour, additionner en heures et diviser par 7 : un jour de formation = 7 heures. Indiquer le nombre de jours consacrés à la formation du personnel (totalité de la formation continue), y compris la participation à des colloques et journées d'études. |
|---|---|

Tableau « Partenariat »

L'objet de ce tableau est d'indiquer pour chaque catégorie si un partenariat a été formalisé, s'il y'a une formalisation en cours, s'il y'a un partenariat sans formalisation ou s'il n'y a pas de partenariat avec le CAMSP.  
Attention : l'ensemble des cases doit être rempli, y compris avec des 0 si pertinent.

## ANNEXE

### THESAURUS CIM 11 pour les CAMSP

Le rapport d'activité revu décrit la population d'enfants suivis dans les CAMSP à partir de la CIM 11. Celle-ci est officiellement en vigueur depuis le 1er janvier 2022.

La CIM 11 étant constitué de 55 000 codes, afin de faciliter le réperage des codes appropriés pour les enfants suivis en CAMSP, un thésaurus a été constitué.

Il regroupe les codes les plus fréquemment utilisés pour les enfants suivis en CAMSP. Il est recommandé de s'y référer. Toutefois si vous ne retrouvez pas le code approprié pour un enfant, vous pouvez coder selon le code de la CIM 11 qui vous semble le plus approprié.

Le remplissage des codes se fait dans la CIM 11 directement, le niveau de précision des renseignements permettra des enquêtes plus représentatives sur les types de population accueillis.

[CIM-11 pour les statistiques de mortalité et de morbidité \(who.int\)](http://who.int)

#### DIAGNOSTIC CATEGORIEL

##### Troubles du développement intellectuel

- 6A00.0 Troubles du développement intellectuel léger
- 6A00.1 Troubles du développement intellectuel moyen
- 6A00.2 Troubles du développement intellectuel grave
- 6A00.4 Trouble du développement intellectuel provisoire

##### Polyhandicap

- 6A00.3 Trouble du développement intellectuel profond

##### Trouble du développement de la parole et du langage

- 6A01 Trouble du développement de la parole et du langage
- 6A01.1 Trouble de la maîtrise de la parole lors du développement
- 6A01.20 Trouble du langage ayant une déficience du langage réceptif et expressif
- 6A01.21 Trouble du langage ayant une déficience du langage principalement expressif
- 6A01.22 Trouble du langage ayant une déficience du langage principalement pragmatique
- 6A01.Z Trouble de la parole ou du langage du développement, non spécifiés

##### Troubles du spectre de l'autisme

- 6A02.0 Trouble du spectre de l'autisme sans trouble du développement intellectuel et avec une légère ou aucune altération du langage fonctionnel

- 6A02.1 Trouble du spectre de l'autisme avec trouble du développement intellectuel et avec une légère ou aucune altération du langage fonctionnel
- 6A02.2 Trouble du spectre de l'autisme sans trouble du développement intellectuel et avec altération du langage fonctionnel
- 6A02.3 Trouble du spectre de l'autisme avec trouble du développement intellectuel et altération du langage fonctionnel
- 6A02.5 Trouble du spectre de l'autisme avec trouble du développement intellectuel et absence de langage fonctionnel
- 6A02.Z Trouble du spectre de l'autisme, sans précision

#### **Trouble du développement des apprentissages**

- 6A03.1 Trouble développemental de l'apprentissage avec troubles de l'expression écrite
- 6A03.2 Trouble développemental de l'apprentissage avec difficultés en mathématiques
- 6A03.Z Trouble d'apprentissage du développement sans précision
  
- 6A0Z Troubles du neurodéveloppement, non précisés

#### **Trouble de la coordination motrice du développement**

- 6A04 Trouble de la coordination motrice du développement

#### **Trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité**

- 6A05 Trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité

#### **Trouble des mouvements stéréotypés**

- 6A06 Troubles des mouvements stéréotypés

#### **Troubles psychiques**

- 6B00 Trouble d'anxiété généralisée
- 6B05 Trouble d'anxiété de séparation
- 6B43 Troubles d'adaptation
- 6B45 Trouble de l'engagement social désinhibé
- 6B4Z Troubles spécifiquement associés au stress, sans précision
- 6B44 Trouble réactionnel de l'attachement
- 6A7Z Troubles dépressifs sans précision
- 6B40 Trouble de stress post-traumatique
- 6C90 Trouble oppositionnel avec provocation
- MB23.M Agitation psychomotrice

#### **Troubles de l'alimentation et de l'oralité**

- 6B8Z Troubles de l'alimentation, sans précision

#### **Troubles du développement moteur**

- 8A0Z Troubles du mouvement, sans précision
- 8D2Z Paralysie cérébrale sans précision (marchants / non marchants)
- KB08.2 Hypotonie congénitale

MB23.N          Retard psychomoteur

### **Troubles sensoriels visuels**

9C80          Strabisme non paralytique  
9C84          Nystagmus  
9C84.1        Forme congénitale de nystagmus  
9D90          Déficience visuelle incluant la cécité  
9D91          Déficits de vision de près  
9D9Z          Déficience visuelle, sans précision

### **Troubles du développement de l'audition**

AB50.0        Perte auditive de transmission congénitale  
AB50.1        Surdit  neurosensorielle cong nitale  
AB50.2        Surdit  mixte de transmission et de perception cong nitale  
AB50.Z        D ficience auditive cong nitale sans pr cision

## **DIAGNOSTIC ETIOLOGIQUE**

### **Maladies endocrines, nutritionnelles, m taboliques**

#### **Erreur cong nitale du m tabolisme**

5A00          Hypothyro die  
5A00.0        Hypothyro die cong nitale  
5A00.1        Troubles thyro diens ou apparent s li s   la carence en iode  
5A00.2        Hypothyro die acquise  
5A00.Z        Hypothyro die, sans pr cision  
5A0Z          Troubles de la glande thyro de ou du syst me hormonal thyro dien, sans pr cision  
5C5Z          Erreurs inn es du m tabolisme, sans pr cision  
5C6Z          Troubles de l'absorption ou du transport des m tabolites, sans pr cision  
5C7Z          Troubles de l' quilibre hydrique,  lectrolytique ou acido-basique, sans pr cision  
5C8Z          Troubles non sp cifi s du m tabolisme des lipoprot ines ou des lipid mies  
5C90          Maladie h patique m tabolique ou de transport

#### **S quelles de malnutrition avec atteinte du cerveau**

5B6Z          S quelles de malnutrition ou autres carences nutritionnelles pr cis es, sans pr cision  
5B70          Carence en acides gras essentiels  
5B7Z          D nutrition non sp cifi e  
8D4Z          Troubles nutritionnels ou toxiques du syst me nerveux, sans pr cision

### **Maladies du syst me nerveux central**

#### **Pathologie de la substance blanche**

8A44          Leucodystrophies  
8A45          Atteintes secondaires de la substance blanche

#### **Epilepsie**

- 8A60 Épilepsie due à des maladies ou des conditions structurelles ou métaboliques
- 8A61 Syndrome épileptiques génétiques ou présumé génétiques
- 8A62 Encéphalopathie épileptique
- 8A62.0 Spasmes infantiles ou syndrome de West
- 8A6Z Épilepsie ou crise d'épilepsie, sans précision

#### **Effets secondaire d'une pathologie vasculaire post natale**

- 8B25 Effets tardifs de maladies cérébrovasculaires
- 8B25.0 Effets tardifs d'infarctus cérébral
- 8B25.1 Effets tardifs d'hémorragie intracérébrale
- 8B25.2 Effets tardifs d'hémorragie sous-arachnoïdienne
- 8B25.3 Effets tardifs d'autres hémorragies intracrâniennes non traumatiques
- 8B25.4 Effets tardifs d'un AVC, non précisé comme étant hémorragique ou par infarctus
- 8B25.Y Effets tardifs d'autres maladies cérébrovasculaires spécifiées
- 8B25.Z Effets tardifs de maladies cérébrovasculaires, sans précision

#### **Maladies neuromusculaires**

- 8B61.0 Amyotrophie spinale infantile de type I
- 8B6Z Maladie du neurone moteur ou troubles apparentés, sans précision
- 8B61.Z Amyotrophie spinale, sans précision
- 8C61 Syndromes myasténiques congénitaux
- 8C6Z Myasthénie ou troubles neuromusculaires de jonction non spécifiés
- 8C70.0 Dystrophie musculaire de becker
- 8C70.1 Dystrophie musculaire de Duchenne
- 8C70.6 Dystrophie musculaire congénitale
- 8C70.Y Autre dystrophie musculaire
- 8C70.Z Dystrophie musculaire, sans précision
- 8C71 Myotonie de Steinert (affection myotoniques)
- 8C72 Myopathies congénitales
- 8C73 Myopathies mitochondriales
- 8C7Y Autre affections musculaires primitives
- 8C76 Myopathie myofibrillaire

#### **Pathologies périnatales**

##### **Fœtus ou nouveau nés affectés par les conditions de la période périnatale**

- KA00 Fœtus ou nouveau-né affecté par des affections maternelles qui peuvent ne pas être liées à la grossesse en cours
- KA01 Foetus ou nouveau-né affecté par les complications de la grossesse chez la mère
- KA02 Foetus ou nouveau-né affecté par des complications du placenta
- KA03 Foetus ou nouveau-né affecté par des complications du cordon ombilical
- KA04 Foetus ou nouveau-né affecté par d'autres anomalies des membranes
- KA05 Fœtus ou nouveau-né affectés par certaines complications du travail ou de l'accouchement
- KA07 Dermatoses néonatales dues aux anticorps maternels
- KA20 Troubles du nouveau-né liés à une croissance fœtale lente ou à la malnutrition fœtale

|         |  |
|---------|--|
| KA21    | Troubles du nouveau-né liés à une gestation courte ou à un faible poids à la naissance, non classés ailleurs |
| KA21.3  | Dont enfant de moins de 28 SA : Prématurité extrême du nouveau-né  |
| KA22    | Affections du nouveau-né liés à une longue gestation ou à un poids élevé à la naissance                      |
| KA40    | Lésions du système nerveux central due à un traumatisme obstétrical  |
| KA44    | Traumatisme obstétrical du système nerveux périphérique  |
| KB00    | Ischémie cérébrale néonatale   |
| KB01    | Kystes périventriculaires du nouveau-né  |
| KB02    | Leucomalacie cérébrale néonatale   |
| KB03    | Encéphalopathie néonatale  |
| KB04    | Encéphalopathie hypoxique ischémique du nouveau-né   |
| 5C50.02 | Embryofoetopathie secondaire à une phénylcétonurie de la mère  |

#### **Saignement intracrânien non traumatique du fœtus ou nouveau né**

|        |  |
|--------|--|
| KA82.0 | HIV non traumatique, grade 1, du fœtus ou du nouveau né  |
| KA82.1 | HIV non traumatique, grade 2, du fœtus ou du nouveau né  |
| KA82.2 | HIV non traumatique, grade 3, du fœtus ou du nouveau né  |
| KA82.3 | HIV non traumatique, grade 4 du fœtus ou nouveau né  |
| KA82.4 | Hémorragie intracérébrale non traumatique du fœtus ou du nouveau né  |
| KA82.5 | Hémorragie non traumatique sous arachnoïdienne du fœtus ou du nouveau né                                   |
| KA82.6 | Hémorragie cérébrale non traumatique, hémisphères ou vermis ou fosse postérieure du fœtus ou du nouveau né |
| KA82.7 | Hémorragie sous durale non traumatique ou du nouveau né  |
| KA82.Z | Hémorragie intracrânienne non traumatique du fœtus ou du nouveau-né, sans précision                        |

#### **Conséquences d'une défaillance circulatoire**

|      |  |
|------|--|
| KB2Z | Troubles respiratoires spécifiques à la période périnatale ou néonatale, sans précision                  |
| KB4Z | Troubles cardiovasculaires présents au cours de la période périnatale ou néonatale, sans précision       |
| KB6Z | Troubles endocriniens ou métaboliques transitoires spécifiques au fœtus ou au nouveau-né, sans précision |
| KB8Z | Troubles du système digestif du fœtus ou du nouveau-né, non précisés                                     |
| KC0Z | Troubles du système génito-urinaire spécifiques à la période périnatale ou néonatale, sans précision     |

#### **Anomalies développementales**

##### **Anomalies du développement du SNC (cortex, moelle, cervelet)**

|      |  |
|------|--|
| LA00 | Anencéphalie ou anomalies similaires   |
| LA01 | Cephalocele  |
| LA02 | Spina bifida   |
| LA03 | Malformation d'Arnold-Chiari de type II  |
| LA04 | Hydrocéphalie congénitale  |
| LA05 | Malformation cérébrale   |
| LA06 | Anomalies structurelles de développement cérébelleux   |
| LA07 | Anomalies structurelles du développement du canal neurentérique, de la moelle épinière ou de la colonne vertébrale |

|   |  |
|---|--|
| LA0Z  | Malformations congénitales du système nerveux, sans précision  |
| <b>Anomalie du développement face, bouche, palais</b>   |  |
| LA56  | Syndrome de Pierre Robin<br>Anomalies structurelles du développement du visage, de la bouche ou des  |
| LA5Z  | dents, sans précision  |
| <b>Syndromes avec des anomalies du système nerveux central comme caractéristique majeure</b>                          |  |
| LD20.00   | Syndrome de Joubert  |
| LD20.01   | Hypoplasie ponto cérébelleuse<br>Autre syndrome avec des anomalies cérébelleuses comme caractéristique                                     |
| LD20.0Y   | majeure  |
| LD20.1  | Syndrome avec lissencéphalie comme caractéristique majeure   |
| LD20.2  | Syndrome avec une caractéristique majeure de microcéphalie   |
| LD20.3  | Syndrome avec holoprocéphalie comme caractéristique majeure  |
| LD20.4  | Syndrome avec calcifications cérébrales comme manifestation majeure<br>Autre syndromes précisés avec atteinte du SNC comme caractéristique |
| LD20.Y  | majeure  |
| <b>Syndromes poly malformatifs avec prédominance d'atteinte des différents organes de nature non environnementale</b> |  |
| LD22  | Syndromes avec des anomalies dentaires comme caractéristique majeure   |
| LD23  | Syndromes avec des anomalies vasculaires comme caractéristique majeure<br>syndromes avec des anomalies squelettiques comme caractéristique |
| LD24  | majeure  |
| LD25  | Syndromes avec des anomalies du visage ou des membres comme une<br>caractéristique majeure   |
| LD26  | Syndromes avec des anomalies des membres comme caractéristique<br>majeure  |
| LD27  | syndromes avec anomalies de la peau ou des muqueuses comme<br>caractéristique majeure  |
| LD28  | Syndromes avec atteinte du tissu conjonctif comme caractéristique majeure  |
| LD29  | Syndromes avec l'obésité comme caractéristique majeure   |
| LD2C  | Syndromes d'excès de croissance  |
| LD2F.11   | Association VATER  |
| LD2F.15   | Syndrome de Noonan   |
| LD2F.16   | Dysplasie otomandibulaire<br>Autres syndromes présentant de multiples malformations d'origine non  |
| LD2F.1Y   | environnementale   |
| LD2F.1Z   | Syndromes présentant de multiples malformations d'origine non<br>environnementale, sans précision  |
| <b>Phacomatoses</b>   |  |
| LD2D.10   | Neurofibromatose de type 1   |
| LD2D.1Z   | Neurofibromatoses non spécifiées   |
| LD2D.2  | Sclérose tubéreuse de Bourneville  |
| LD2D.Z  | Phacomatoses ou syndrome harmartoneoplastique, sans précision  |
| <b>Embryofetopathies environnementales secondaires à des toxiques ou des drogues</b>                                  |  |
| LD2F.00   | Syndrome d'alcoolisation foetale<br>Embryofetopathies d'exposition toxique ou médicamenteuse, sans   |
| LD2F.0Z   | précision  |
| <b>Embryofetopathies environnementales secondaires dus à des agents infectieux</b>                                    |  |

|      |  |
|------|--|
| KA61 | Autres infections bactériennes du fœtus ou du nouveau-né |
| KA62 | Infection virale chez le fœtus ou le nouveau-né          |
| KA63 | Infection fongique du fœtus ou du nouveau-né             |
| KA64 | Maladies parasitaires chez le fœtus ou le nouveau-né     |
| KA6Z | Infections du fœtus ou du nouveau-né, non spécifiées     |

**Anomalies chromosomiques: délétion, duplication autosomes et gonosomes, disomie**

|        |  |
|--------|--|
| LD40.0 | T21  |
| LD40.1 | T13  |
| LD40.2 | T18  |
| LD40.Y | Autres trisomie complète des autosomes   |
| LD41   | Duplications des autosomes   |
| LD42   | Polyploïdies   |
| LD43   | Monosomies complètes des autosomes   |
| LD44   | Délétions des autosomes  |
| LD44.N | Délétions du chromosome 22 (syndrome de Digeorge)  |
| LD45   | Disomies uniparentales   |
| LD46   | Erreur d'empreinte parentale   |
| LD47   | Réarrangements équilibrés ou marqueurs structuraux   |
| LD5Z   | Anomalies des chromosomes sexuels, sans précisions   |
| LD55   | Chromosome X fragile   |
| LD7Z   | Anomalies chromosomiques, excluant les mutations génétiques, sans précision  |
| LD90.0 | Syndrome d'Angelman  |
| LD90.1 | Parkinsonisme précoce avec déficience intellectuelle   |
| LD90.2 | Maladie de Pelizaeus-Merzbacher-like   |
| LD90.3 | Syndrome de Prader-Willi   |
| LD90.4 | Syndrome de Rett   |
| LD90.Z | Affections présentant des troubles du développement intellectuel comme caractéristique clinique pertinente, sans précision |

**Traumatisme cérébral post natal**

|        |   |
|--------|---|
| NA07   | Blessure intracrânienne                       |
| NA07.0 | Commotion cérébrale                           |
| NA07.2 | Œdème cérébral traumatique                    |
| NA07.3 | Blessure cérébrale diffuse                    |
| NA07.4 | Lésion cérébrale en foyer                     |
| NA07.5 | Hémorragie épidurale traumatique              |
| NA07.6 | Hémorragie sous-durale traumatique            |
| NA07.7 | Hémorragie sous-arachnoïdienne traumatique    |
| NA07.8 | Hémorragie traumatique dans le tissu cérébral |
| NA07.Y | Autres blessures intracrâniennes spécifiées   |
| NA07.Z | Blessure intracrânienne, sans précision       |
| PJ20   | Maltraitance physique                         |

**Oeil**

**Anomalie du développement de l'appareil visuel**

|      |   |
|------|---|
| LA10 | Anomalies structurelles du développement des globes oculaires |
|------|---|

|   |   |
|---|---|
| LA11  | Anomalies structurelles du développement du segment antérieur de l'œil                                      |
| 9A70  | Dystrophie cornéennes héréditaires  |
| 9A7Z  | Affection de la cornée, sans précision  |
| LA12.1  | Cataracte congénitale   |
| 9C61.40   | Glaucome congénital   |
| LA12  | Anomalies structurelles du développement du cristallin ou de la zonule                                      |
| LA13  | Anomalies structurelles du développement du segment postérieur de l'œil                                     |
| 9B71.3  | Rétinopathie des prématurés   |
| EC23.20   | Albinisme occulo cutané   |
| LA14  | Anomalies structurelles de développement de la paupière, de l'appareil lacrymal ou de l'orbite              |
| LA1Z  | Anomalies structurelles du développement de l'œil, de la paupière ou de l'appareil lacrymal, sans précision |
| 9C44  | Affections des voies visuels supérieurs   |
| <b>Syndromes avec anomalies oculaires comme caractéristique majeure</b> |   |
| LD21.0  | Syndrome avec microphthalmie comme caractéristique majeure  |
| LD21.Y  | Autre syndromes avec anomalies oculaires comme caractéristique majeure                                      |

## **Oreille**

### **Anomalie du développement de l'oreille, syndromes génétiques avec surdité**

|      |   |
|------|---|
| LA20 | Anomalie structurelle de la trompe d'eustache   |
| LA21 | Anomalies mineures du pavillon de l'oreille   |
| LA22 | Anomalies structurelles du développement de l'oreille causant une déficience auditive |
| LA23 | Otocéphalie   |
| LA2Y | Autres anomalies structurelles spécifiques du développement de l'oreille              |
| LA2Z | Anomalies structurelles du développement de l'oreille, sans précision                 |
| LD2H | Surdité génétique syndromique   |

### **Facteurs environnementaux**

|      |   |
|------|---|
| QD50 | Pauvreté  |
| QE0Z | Problèmes liés à l'environnement social ou culturel, sans précision     |
| QE61 | Disparition ou décès d'un membre de la famille                          |
| QE70 | Problèmes liés à l'entourage immédiat, y compris la situation familiale |
| QE82 | Antécédents personnels de maltraitance                                  |
| QE83 | Expérience personnelle terrifiante dans l'enfance                       |
| QE90 | Supervision ou contrôle parental inadéquate                             |
| QE93 | Départ du foyer pendant l'enfance                                       |
| QE94 | Education institutionnelle  |